

REPRISE DES SÉANCES SCOLAIRES

Le gouvernement a confirmé jeudi dernier la réouverture des lieux culturels et, plus particulièrement, des salles de cinéma à partir du 19 mai.

Le calendrier de cette reprise d'activités se fera en 4 étapes et sous conditions. Évidemment nous restons prudents mais nous sommes très heureux.es de ces perspectives qui laissent entrevoir une lueur d'espoir au bout du tunnel et qui replace enfin la salle de cinéma au cœur de la vie des citoyens.

La première étape de réouverture des cinémas se fera avec une jauge limitée à 35% de la capacité d'une salle qui se traduit dans le protocole sanitaire des salles de cinéma par un espace de deux fauteuils entre chaque spectateur ou chaque groupe de 6 spectateurs. La jauge d'accueil s'élargira à 65% à partir du 9 juin.

Pour rappel le protocole et la FAQ du ministère de l'Éducation nationale (<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>) sont régulièrement mis à jour (la dernière mise à jour date du 1^{er} mai) et comme vous le savez déjà, ces textes officiels autorisent les sorties : « À ce jour, seules les sorties scolaires sans hébergement sur le territoire national sont autorisées dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité et uniquement dans les contextes où l'accueil est permis. »

Passeurs d'images, en réponse aux sollicitations des coordinations départementales qui souhaitent reprendre une activité au 3^e trimestre, et en accord avec le CNC, propose l'organisation suivante :

1. **Les coordinations qui choisissent d'organiser des séances avec le ou les films programmés initialement** doivent utiliser la plateforme Behive ou le DCP compilé, mis à leur disposition par le CNC en octobre dernier, dans les prochaines semaines afin que les salles téléchargent le ou les fichiers nécessaires. La date limite de renvoi du DCP compilé au stock Hiventy à Boulogne **est fixée au 31 mai dernier délai.**
2. **Les coordinations souhaitant programmer un film « bonus »**, c'est-à-dire un film qui ne fait pas partie de la programmation initiale se trouvent face à deux possibilités :
 - a) soit il s'agit d'un film des listes nationales. Dans ce cas, il est nécessaire de demander préalablement l'autorisation du distributeur (condition indispensable) et de mettre dans la boucle des échanges Passeurs d'images (Félix Chrétien : felix@passeursdimages.fr)

b) soit il s'agit d'un film hors catalogue national. Dans ce cas, la coordination se met en relation directement avec le distributeur. La répartition salle/distributeur cadrée dans le cahier des charges des dispositifs ne peut pas être garantie.

Pour récupérer le fichier du film, la coordination utilisera en priorité la plateforme Behive ou, en cas d'impossibilité, organisera l'acheminement d'un DCP unitaire en lien avec le distributeur.

Concernant École et cinéma, nous rappelons que les Cahiers de notes sont disponibles dans la plateforme NANOUK et qu'un grand nombre d'outils complémentaires, pour la classe, pour l'élève, sont à votre disposition dans les espaces Enseignant.e et À l'école : <https://nanouk-ec.com/>

Concernant Collège au cinéma, les besoins ont déjà été pris en compte l'an dernier. Soit les coordinations ont été déjà livrées, soit elles font partie des 21 départements pour lesquels les livraisons ont été suspendues (et seront donc livrés dès que possible). Pour toute questions concernant la livraison de la documentation pédagogique CAC, merci de contacter Félix Chrétien. S'il s'agit de programmer un film bonus, la documentation peut être téléchargée directement sur le site du CNC ou Transmettre le cinéma :

<https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/education-a-l-image/college-au-cinema>

<https://transmettrelecinema.com/college-au-cinema/>

Enfin, en appui de la reprise des séances scolaires, et dans la mesure où tous les élèves ne pourront pas reprendre le chemin des salles, Passeurs d'images propose une réunion de coordination **mardi 11 mai où 4 ateliers de pratique artistique** seront présentés. Nous reviendrons vers vous dans le courant de la semaine afin de vous donner de plus amples informations et vous communiquer, notamment, les modalités de connexion.

L'équipe de Passeurs d'images,

Paris, lundi 3 mai 2021